

# Directives de débardage (FM/HF)

*En vigueur à partir du 01.01.2025*



## Exigences

Cette épreuve s'adresse aux meneurs qui travaillent avec des chevaux à titre professionnel ou de loisir.

## Contenu de cette épreuve

Un tronc d'arbre de 5 mètres de long et de 25 à 30 cm d'épaisseur est tiré à travers un parcours de maniabilité. Le parcours peut être aménagé dans une prairie, un manège ou une forêt. Pour les épreuves se déroulant en forêt ou sur des surfaces boisées, le tronc d'arbre peut exceptionnellement avoir une longueur de 4 mètres. Le parcours comprend différents obstacles naturels ou artificiels qui requièrent des compétences de conduite. Dans ce contexte, l'épreuve de débardage doit être clairement distinguée de l'attelage classique.

## Déroulement de l'épreuve

- Un contrôle de sécurité est effectué dans la zone de départ, qui est marquée au sol. Ensuite, le cheval est attelé au palonnier.
- Les participants doivent s'annoncer correctement auprès des juges et les saluer, en indiquant leur nom et leur cheval.
- Au signal de départ, le concurrent commence. Le chronomètre démarre dès que le cheval quitte la zone de départ avec son premier sabot.
- Le parcours commence par le reculer.
- Les participants fixent ensuite le tronc d'arbre près de la place de gerbage.
- L'épreuve est jugée à la fois aux points et au temps. En cas d'égalité de points, le temps est déterminant.
- Le juge n'annonce que le temps imparti est écoulé qu'une fois celui-ci écoulé. Pendant l'épreuve, il ne fait aucun commentaire qui pourrait servir d'aide au concurrent.
- Toute aide extérieure, qu'elle soit physique ou verbale, est interdite. Le juge informe le concurrent qu'en cas d'utilisation répétée de telles aides, il sera exclu de l'épreuve.
- A la fin du parcours, le concurrent ramène le tronc d'arbre en place vers la place de gerbage sur ordre du juge. Il remet ensuite son palonnier au concurrent suivant.

## Juge / constructeur de parcours / secrétaire

Des fonctionnaires officiellement formés sont nécessaires. Ceux-ci sont tenus de suivre les journées de formation organisées par la FSFM.

Le juge et le secrétaire doivent se trouver au même endroit pendant l'épreuve.